

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2018

Nombre de Conseillers

Date de convocation : 20/02/2018

En exercice : 14

De présents : 12

De votants : 13

L'an deux mille dix huit le premier Mars à 20 Heures

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Étaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine.
COUDON Robert. LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre,
MALBERT Sylvain. MAS Maurice, FONTANEL Didier, LASSALE Frédéric.

Absents excusés : Martine COURTOIS a donné procuration à JP LISSORGUES

Absent : Bertrand CARRIER

Secrétaire de séance : MALBERT Sylvain

Ordre du jour

- 1) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018
- 2) STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHATAIGNERAIE CANTALIEENE
- 3) QUESTIONS DIVERSES

I) ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour les comptes de gestion et les comptes administratifs ne sont pas encore arrêtés compte tenu du transfert des comptabilités de la commune sur la perception de Maurs.

Monsieur BOULANGER indique au conseil que d'après une première estimation effectuée un excédent de fonctionnement de 88000 euros environ pourrait être dégagé sur le budget de la commune.

En ce qui concerne les orientations budgétaires 2018 il est à prévoir :

A) Terrain multisports :

Le coût annoncé par la société TRANSALP a été revu à la baisse son financement pourrait être assuré par :

- une subvention DETR de 25% dont la demande est en cours
- une subvention de la Région de 10 %
- une subvention de 25% prise sur le montant des amendes de police
- et une éventuelle subvention du Ministère de la jeunesse et des sports.

B) Voirie :

Les travaux de voirie de 2018 seront fixés en fonction des moyens financiers disponibles. Il serait bon de pouvoir y consacrer 70.000 € notamment pour le chemin de ROQUEMAUREL où les habitants vont maintenant résider à plein temps et la partie communale du chemin des CORBIERES qui se trouve dans la même situation.

L'entretien courant des autres voies communales endommagées sera aussi effectué.

C) Bâtiments communaux :

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise SALLES doit intervenir à la sacristie.

Sont également envisagés cette année l'aménagement de l'entrée de la salle du DOJO avec WC, la fermeture et l'isolation du Préau de l'école, l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique au Prat et au Travers, la pose d'un chéneau de protection du parvis et de l'entrée de l'église du Prat

D) Tarifs eau

Monsieur le Maire informe le conseil que cette année le budget de l'eau est déficitaire en fonctionnement de plus de 3000 €. Il rappelle à ce sujet que le prix du M3 est l'un des plus bas des communes environnantes et qu'il serait judicieux de prévoir une augmentation, soit du M3 soit de l'abonnement. Après discussion le conseil, à l'unanimité se prononce pour l'augmentation à 5 € sur le prix de l'abonnement qui est à 65 € depuis 2006.

II) STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts de la communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne.

Le conseil, après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour adopter ces statuts.

III) QUESTIONS DIVERSES :

A) Acquisition du véhicule électrique Partner :

Monsieur le maire informe le conseil que le véhicule électrique PEUGEOT vient d'être livré. Son paiement peut être effectué avant le vote du budget 2018 à la condition d'une délibération favorable du conseil municipal. Le conseil, après en avoir délibéré, autorise ce règlement.

B) Programme d'Amendes de Police :

Le conseil autorise Monsieur le maire à solliciter une subvention sur le Programme d'Amendes de Police :

- La sécurisation de la sortie de l'aire de loisirs sur la RD66,
- Création d'un parking et réhabilitation de l'accès aux logements communaux
- Sécurisation carrefour VC de Roquemaurel sur le CD29

C) Embauche d'un agent contractuel :

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur DEBLADIS a trouvé un emploi à temps partiel dans une autre commune pour 4 jours par semaine

Le conseil décide de créer un poste d'agent contractuel pour une durée de 6 mois en raison de 7 heures hebdomadaire (le jeudi)

D) Plan d'eau :

Monsieur le Maire rend compte au conseil de la dernière visite du secrétaire Général de la préfecture le 1^{er} février qui a confirmé que le plan d'eau ne serait pas effacé. Des travaux de mises aux normes seront néanmoins nécessaires. Dans l'immédiat, la reconnaissance légale de l'ouvrage par les services officiels est une priorité.

E) Lotissement des Violettes :

Monsieur le Maire rappelle que 3 lots restent disponibles sur la première tranche du lotissement des Violettes et qu'il a pris contact avec la société POLYGONE qui serait susceptible de faire édifier par un pavillonneur des maisons en accession à la propriété selon le désir des futurs acquéreurs. La commune pourrait céder le terrain pour un prix de 1 € le M². La société POLYGONE semble fortement intéressée par cette proposition. Après explication le conseil se prononce favorablement pour cette proposition.

F) Nouveau contrat EDF :

Monsieur LISSORGUES rend compte des entretiens qu'il a eu avec les représentants d'EDF qui est le titulaire du nouveau marché passé sur appel d'offres par le Groupement des Syndicats Energie de 9 départements.

Ce marché d'une durée de 2 ans concerne les puissances électriques supérieures à 36 KVA (pour notre commune Ecole/halle 48 KVA et Auze 54 KVA)

Les tarifs seront fixes pour 1 an (partie énergie) pour 28 % de la facture HT et variables à hauteur de 72 % (partie composantes de gestion et diverses taxes hors TVA)

Les tarifs pour 2019 seront établis courant 2018 et tiendront compte des nouvelles variations car les tarifs « énergie » sont actuellement très fluctuants (+ 62 % sur 18 mois)

G) Brûlage à l'air libre

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a eu plusieurs plaintes concernant des feux de brûlage à l'air libre en bordure de route.

Il rappelle que des mises en garde ont été effectuées par la Gendarmerie qui peut à tout moment faire des contrôles et qu'en tout état de cause, il y a lieu de se conformer à la réglementation en vigueur.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 Heures 30.

LE MAIRE

LES MEMBRES

LE SECRETAIRE